



<b>Rapport n° 1</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'administration du 11 décembre 2018</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

**BUDGET 2018  
DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

La décision modificative qui vous est présentée est une décision technique rendue nécessaire pour la prise en compte d'amortissements restant à passer en investissement (essentiellement des mouvements d'ordre).

Dans le même temps, elle permet de constater et d'ajuster les prévisions de dépenses pour prendre en compte l'augmentation du prix des carburants constatés (20 centimes d'euros par litre) en ajustant la ligne budgétaire correspondante (+ 110 000 €). Cet ajustement se fait par des virements de crédits à l'intérieur du chapitre 011 – administration générale.

Il n'y a pas d'inscription de crédits supplémentaires et le solde de la décision modificative est à zéro.

\*\*\*

**Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant.**

Vu le rapport n°1;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative numéro 2 au budget 2018 du SDIS 02.

**Le Président,**

**Nicolas FRICOTEAUX**



Délibération n°1	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 11 décembre 2018		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20  
Membres en exercice : 20  
Membres présents : .... 11  
Votants : ..... 11

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL N° 87  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le :

**19 DEC. 2018**

Le 11 décembre 2018 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 22 novembre 2018, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Étaient présents :

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERIOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY

**II - Membre de droit**

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, excusé

**III - Membres avec voix consultative**

~~M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental~~  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental  
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers  
~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~  
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers  
M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers  
~~M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~  
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~  
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Jean-Luc LANOUILH, Mme Anne-Marie FOURNIER, Christian CROHEM,

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Alexandra GRELLI, Mme Manon HERBAIN de la direction départementale.

\*\*\*

**BUDGET 2018  
DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Vu le rapport n°1;

- Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative numéro 2 au budget 2018 du SDIS 02.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX

Détail des inscriptions budgétaires  
relatives à la DM 2 de 2018

**Dépense**

**Fonctionnement**

Code Nature	Intitulé Nature	type	montant
60622	Carburants	Réel	110 000,00 €
6132	Locations immobilières	Réel	-77 067,92 €
6156	Maintenance	Réel	-18 792,92 €
6161	Assurances Multirisques	Réel	-14 540,52 €
6811	Dotations aux amortissements	Ordre	401,36 €
			0,00 €

**Recette**

**Investissement**

Code Nature	Intitulé Nature	type	montant
1641	Emprunts en euros	Réel	-401,36 €
280412	Bâtiments et installations	Ordre	2 483,58 €
281312	Centre d'incendie & de secours	Ordre	-2 232,85 €
281578	Autre matériel	Ordre	150,82 €
28188	Autres amortissements	Ordre	-0,19 €
			0,00 €

PRÉFECTURE DE L'AGNE  
DIDSIC  
19 DEC. 2018  
Pôle accueil de l'utilisateur